



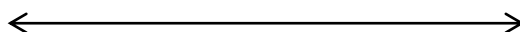
COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

Mercredi 9 juin à 18h30 en visio-conférence

Présents : BEUFUME Guy, BEX-GRAMOND Marielle, CAZENEUVE Lucas, CAZES-BOUCHET Odile, CHAUBET Didier, CHEVALIER-JOLY Valérie, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, LAGARDE Jean-Marc, LAJOINIE Francis, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, MOULES Marcel, PELAPRAT Pierre, VERMANDE Claudine, VEYSSEYRE Lionel

Excusés : BESOMBES Roland, CHAPPAT Huguette, DENIS Vincent



I. Mot d'accueil du Président

Pierre DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA). Pierre présente l'ordre du jour de cette réunion.

II. Projets autour de la thématique sport-santé

A. Partenariat entre le CDOS du Lot et la Maison Sport-Santé du Centre Hospitalier de Cahors

Pierre DELPEYROUX prend la parole pour rappeler qu'une convention de partenariat a été signée il y a quelques mois (janvier 2021) avec l'Unité de Médecine et d'Expertise du Sport (UMES) du Centre Hospitalier de Cahors labellisé « Maison Sport-Santé ». Il était

prévu que ce partenariat soit officialisé dès la signature de cette convention à travers une communication officielle réunissant tous les acteurs impliqués au projet. En raison du retard pris par le démarrage du projet et le contexte sanitaire, cette rencontre n'a pas pu se dérouler.

La signature officielle de cette convention est donc prévue vendredi 18 juin à 17h00 au Centre Hospitalier de Cahors.

Emilie MERCIER présente les différentes structures conviées par le CDOS du Lot à cette occasion. L'invitation a été diffusée à des représentants du Grand Cahors, de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), de l'association Muscu & Run, du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Ces structures sont les principales parties prenantes au projet.

Pour le moment, le CDOS du Lot sera représenté par le Président Pierre DELPEYROUX et l'agent de développement Emilie MERCIER. D'autres élus du CDOS ont été conviés à cet événement mais ne pourront pas y participer.

B. Projet de labellisation « Maison Sport-Santé » : candidature et partenariat avec le Comité Départemental UFOLEP du Lot

Jean-Michel INESTA rappelle la genèse du projet de labellisation « Maison Sport-Santé ». Les appels à projets labellisation « Maison Sport-Santé » ont été lancés en 2019 par l'Etat. Chaque année le Ministère des Sports et le Ministère de la Solidarité et de la Santé accordent un certain nombre de labellisations « Maison Sport-Santé » à des structures (sportives, médicales...) sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, près de 250 structures sont labellisées « Maison Sport-Santé », l'Etat ambitionne que 500 structures soient labellisées d'ici la fin de l'année 2022.

Aujourd'hui, sur le Département du Lot une structure est labellisée « Maison Sport-Santé » : l'Unité de Médecine et d'Expertise du Sport (UMES) du Centre Hospitalier de Cahors. Suite au comité de pilotage départemental « Sport-Santé » organisé le 6 mai 2021, les participants ont été informés de la candidature de l'Hôpital de Figeac à cette labellisation. Jean-Michel explique que ces deux structures médicales axeront leurs actions au titre de la prévention tertiaire par l'activité physique et sportive. Il a été observé que l'orientation des patients de ces services vers les associations sportives du département ne fonctionnait pas d'où la volonté du CDOS du Lot de candidater à cet appel à projet afin d'intégrer plus efficacement le mouvement sportif dans le déploiement du sport-santé sur le département. Le CDOS interviendrait donc sur le volet de la prévention primaire et secondaire notamment grâce à la promotion de son réseau d'associations sportives. L'action entre les trois Maisons Sport-Santé serait donc complémentaire.

Le Comité Départemental UFOLEP du Lot souhaitait également porter une candidature à cet appel à projet. Les deux comités ont donc été mis en relation afin de réfléchir à une candidature commune pour une labellisation « Maison Sport-Santé ». Il est pertinent de porter une candidature conjointe afin de ne pas multiplier le nombre de structures labellisées sur le territoire et ainsi d'être mieux identifié. Mais également de mutualiser les moyens humains et matériels et de profiter du réseau d'associations de chaque Comité. Le Comité UFOLEP est déjà engagé sur la thématique du sport-santé notamment à travers le déploiement national des Maison Sport Santé Société (M3S - dispositif propre aux structures UFOLEP).

Plusieurs réunions ont été organisées entre des représentants de l'UFOLEP (Phillipe ROZIERES – Président de l'UFOLEP 46 et Laura RUIZ – stagiaire en charge des projets

sport-santé de l'UFOLEP), représentant du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (Eric DECHARME) et représentants du CDOS (Jean-Michel INESTA et Emilie MERCIER). Ces réunions avaient pour objet de réfléchir à la forme et aux missions auxquelles pouvait répondre cette Maison Sport-Santé mais également aux conditions de ce partenariat.

Emilie MERCIER projette le budget prévisionnel de la potentielle structure « Maison Sport-Santé » et le commente :

- Les ressources sont basées sur les demandes de subvention déjà réalisées au titre du développement et de la promotion du sport-santé sur le Département du Lot. Elles se basent également sur les budgets prévisionnels réalisés par d'autres CDOS labellisés « Maison Sport-Santé » auprès desquels Jean-Michel et Emilie ont obtenu des informations. Nous retrouvons également l'aide à l'emploi PEC (Parcours Emploi Compétences) dans le cas où la Maison Sport-Santé aurait recours à un recrutement. Le devis de l'emploi a été réalisé par l'association Prosport Lot.
- Concernant l'emploi : si la labellisation Maison Sport-Santé du CDOS venait à se réaliser. Le recrutement d'une personne serait nécessaire. L'emploi serait mutualisé entre la structure CDOS du Lot et UFOLEP (50% de prise en charge pour chacune des structures). Suite à la crise sanitaire et aux différentes mesures incitatives en faveur de l'emploi : cet emploi serait pris en charge à hauteur de 70% par l'Etat dans le cadre d'un contrat à durée déterminé de 9 mois renouvelable une fois. Ainsi pendant 18 mois, la prise en charge de l'emploi est estimée à environ 700€ par mois pour chaque structure.

Concernant la fiche de poste, le salarié remplirait les missions suivantes :

- Gestion courante et administrative de la structure Maison Sport-Santé
- Entretien des liens entre l'ensemble des acteurs impliqués sur cette thématique (médecins, collectivités, organismes publics, mutuelles...)
- Accueil, permanence téléphonique auprès du public. Réalisation d'entretiens individuels et de bilans physiques auprès de particuliers.
- Développement de la structure et recherche de financement afin de la pérenniser sur le long terme (et notamment le maintien de l'emploi)

Le profil recherché s'oriente vers un éducateur sportif diplômé en Activité Physique Adaptée (Master 2 APA).

Emilie complète cette présentation en rappelant que les différents entretiens menés avec Jean-Michel auprès de d'autres CDOS ont montré que les CDOS labellisés « Maison Sport-Santé » étaient arrivés à s'auto-financer avec le temps notamment en diversifiant leurs sources de financement (Caisses de retraite, réponses à des appels à projets...).

Didier CHAUBET, Trésorier du CDOS explique son point de vue sur ce projet et notamment sur le budget alloué au fonctionnement de la structure.

Il rappelle que c'est un projet ambitieux mais que le dynamisme et la solidité du projet sera possible grâce à l'implication des différents organismes publics tels que les mutuelles qui devront orienter les bénéficiaires vers cette Maison Sport-Santé. Mais également par l'intégration des associations sportives locales qui ne proposent pas toute une offre en sport-santé aujourd'hui. Pourtant, la majorité des disciplines sportives proposent aujourd'hui une

pratique tournée vers le sport-santé. Il paraît difficile d'avoir une vision solide du projet sur le long-terme.

Financièrement et compte tenu des différentes demandes de subventions réalisées à ce titre et des différentes aides existantes, le projet paraît viable financièrement pendant 18 mois grâce à l'importante prise en charge de l'emploi par l'Etat.

Pierre DELPEYROUX rappelle que la recherche de financement au titre du développement de ce projet n'a pas encore été réalisée et qu'il sera possible d'élargir les sources de financement. Ce projet s'avère porteur pour le CDOS du Lot, il permet de diversifier ses actions et de se développer davantage. C'est un projet qui concerne toutes les associations compte tenu des prérogatives actuelles.

Jean-Michel INESTA rappelle que l'ensemble des CDOS interrogés ont eu recours à l'embauche pour développer leur Maison Sport-Santé et que ces emplois ont été pérennisés grâce aux différentes aides existantes. Ils ont diversifié leurs partenaires opérationnels et financiers : leur réussite est visible. D'autant que le sport-santé est une thématique sur laquelle le mouvement sportif s'implique de manière croissante. Ce fait est couplé à la crise sanitaire qui a eu de lourdes répercussions sur la santé physique et mentale des personnes. C'est un projet qui paraît essentiel sur le territoire ; une partie de la population Lotoise n'a pas accès à certaines offres et services : la réalisation de bilans décentralisés permettra de combler certains vides territoriaux par exemple. De plus, le développement des Maisons Sport-Santé en France relève d'une ambition nationale, l'Etat ne pourra pas se désengager auprès de ces structures. Marielle BEX-GRAMOND rebondit sur ces propos en évoquant la possibilité que la Présidence et l'exécutif change au moment des prochaines élections présidentielles.

Guy BEAUFUME se questionne sur la place des jeunes sur ce projet. Il paraît déterminant de porter plus d'actions incitatives auprès du jeune public pour que ceux-là pratiquent une activité physique régulière. Jean-Michel répond que ce projet mené autour de la thématique sport-santé touchera l'ensemble de la population sans distinction d'âge ce qui comprend les enfants et jeunes.

Pierre PELAPRAT : pour être pérennisé, le projet et ses objectifs doivent être clairement définis. Il questionne également les membres présents sur la gestion de la structure.

Les élus sont quasi-unanimes sur le fait que le CDOS du Lot doit être porteur de cette labellisation, d'autant qu'il présente un réseau d'associations plus riche et mieux maillé sur le Département du Lot que le Comité Départemental UFOLEP. De plus, le Comité Olympique est mieux identifié sur le territoire. La Maison Sport-Santé sera cogérée et coadministrée par le CDOS et l'UFOLEP. Pierre PELAPRAT souligne qu'un trop grand nombre de partenaires intégrés au comité de pilotage pourrait créer des freins sur la gestion du projet et de la structure.

Suite à ces différentes présentations et propositions, certains membres du Conseil d'Administration expriment leur avis à propos de ce projet :

Valérie CHEVALIER-JOLY pense que c'est un projet qui a de l'ambition et que tous les acteurs impliqués sur cette thématique ont un rôle à jouer. Concernant la partie budgétaire et économique du projet, il existe forcément des risques mais qui pourraient être pris.

Thierry MOUILLAUD souligne l'intégration indispensable des mutuelles à ce réseau.

L'ensemble des membres présents n'expriment pas de désaccords face à la candidature du CDOS du Lot en partenariat avec l'UFOLEP 46 à l'appel à projet labellisation « Maison Sport-Santé ».

III. Bilan du dispositif d'Aide à la Pratique Sportive 2020 et perspectives pour l'édition 2021

Un bilan de l'édition 2020 a été réalisé lors du dernier Conseil d'Administration par Didier CHAUBET. Les chiffres n'ont pas évolué à ce jour (Voir compte-rendu du dernier CA du 10 mai 2021)

Didier CHAUBET explique qu'une réunion a été réalisée à ce titre avec Cédric BOURRICAUD (Réfèrent au dispositif du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports), Emilie MERCIER et Lucas CAZENEUVE. Cette rencontre a été l'occasion de faire un bilan sur la fin d'édition 2020 et de réfléchir à l'édition 2021.

Afin de moderniser et de dématérialiser les procédures d'inscriptions pour les associations sportives et pour les centres sociaux distributeurs, il a été proposé 2 nouveaux procédés :

- Pour les associations sportives : un formulaire d'inscription a été envoyé à l'ensemble des clubs qui s'étaient déjà inscrits au dispositif les éditions précédentes. Ce formulaire se présente sous la forme d'un Google Form. Ce procédé permet de dématérialiser les inscriptions (éditions précédentes = inscriptions sur formulaire papier à renvoyer au CDOS du Lot) et ainsi d'obtenir et de centraliser toutes les informations importantes à la gestion du dispositif. Il est important que les clubs s'inscrivent au dispositif, il est également du rôle des Comités Départementaux de diffuser l'information et d'inciter leur réseau de clubs à s'inscrire.

Emilie MERCIER rappelle qu'il ne faut pas hésiter à contacter le CDOS en cas de difficultés ou de questions. Emilie accompagnera les clubs à s'inscrire en direct si besoin. Environ 340 clubs s'étaient inscrits l'année passée au dispositif.

- Pour les centres sociaux, la création d'un formulaire Excel est en cours de réflexion. Il permettra également aux centres sociaux de faciliter leur travail d'inscription en leur proposant notamment des listes déroulantes d'informations préremplies (nom des clubs par exemple). L'information sera ainsi uniformisée et facilitera le travail de gestion et de remboursement.

Parallèlement Lucas CAZENEUVE s'est chargé de contacter chaque centre social distributeur afin de les interroger sur la possibilité pour eux d'avoir un accès à internet, un accès à Excel et s'ils possèdent une imprimante. Pierre DELPEYROUX remercie Lucas pour son investissement.

Didier CHAUBET rappelle qu'un club qui n'adhère pas à un Comité Départemental adhérent au CDOS ou qui n'adhère pas au CDOS en tant que club isolé n'est pas éligible au dispositif d'aide à la pratique sportive.

IV. Suivi des autres projets du CDOS du Lot

A. L'Éducateur Sportif Itinérant pour les + de 60 ans

Lors du dernier Conseil d'Administration, le départ de Fanny DELBOS sur le projet d'Éducateur Sportif Itinérant (qui se déroule à Saint-Cirq Souillaguet) avait été annoncé, Emilie MERCIER informe les élus présents qu'un éducateur sportif a été recruté afin de remplacer Fanny sur cette action. Jean-Michel, Lucas et Emilie ont rencontré Philippe BOUYGUES jeudi 3 juin à Saint-Cirq Souillaguet lors d'une séance d'activité physique. Il commencera à encadrer les séances dès le jeudi 10 juin.

B. Labellisation du CDOS « Terre de Jeux 2024 »

Dans le cadre du projet de labellisation du CDOS du Lot « Terre de Jeux 2024 », Lucas CAZENEUVE a contacté le CROS Occitanie (Comité Régional Olympique et Sportif) et le CNOSEF (Comité National Olympique et Sportif Français) afin d'obtenir les documents d'inscription au label. Les documents seront à renvoyer avant le 29 juin 2021 afin que la candidature du CDOS soit étudiée. Le CDOS devra retirer le logo de ses partenaires privés sur ses affiches d'aide à la pratique sportive afin de répondre aux conditions de la charte graphique du CNOSEF.

V. Questions diverses

Pierre DELPEYROUX questionne les élus sur la reprise de leur activité suite à la crise et du lien entretenu avec leurs licenciés.

Marielle BEX-GRAMOND, représentante du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal informe les élus que les compétitions de pétanque ont repris en extérieur et les dirigeants de clubs étaient actuellement en attente des directives concernant la pratique en intérieur. Les clubs font face à une forte demande de la part des pratiquants. Marielle explique également que les clubs ne baisseront pas le prix de leurs cotisations pour l'année sportive à venir. Chaque discipline est différente ; dans le cas de la pétanque, la saison sportive se termine en décembre et l'augmentation du nombre de licences a lieu durant la période estivale.

Dans le cadre de l'activité tennis, Jean-Michel INESTA explique que des tournois de tennis sont organisés durant le mois de juin (notamment par le club de Cahors).

Didier CHAUBET rebondit sur la question de la prise de licence lors de la prochaine saison sportive. Les clubs vont opter pour différentes attitudes : les clubs ne vont pas demander à leurs adhérents de régler leur adhésion pour la saison prochaine ou ils vont proposer aux licenciés une baisse du coût de la licence ou ils vont proposer à leurs licenciés d'exonérer une partie de leur cotisation au bénéfice du club sous forme d'un don (par exemple : 20€ du coût de la licence sera considéré comme un don en faveur du club. Ce don pourra être exonéré pour le donateur à hauteur de 80% ?). Didier rappelle également le rôle du CDOS du Lot sur ce sujet : sa position le rend légitime à organiser des temps d'échanges entre représentants d'associations et ainsi diffuser certaines pratiques afin de préparer au mieux la rentrée sportive 2021.

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 20h30 et le Président Pierre DELPEYROUX a adressé tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot

A handwritten signature in blue ink is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings logo at the bottom.

INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

A handwritten signature in blue ink is written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings logo at the bottom.